

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dénomination commerciale :	<b>RYL SPECIAL FLUIDE</b>
Société :	<b>CHEMINOVA AGRO France SAS</b> 21, avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis Tél. : 03.44.53.00.16 Fax : 03.44.53.76.12
Appel d'urgence	<b>Centre antipoison, <u>Paris</u> :</b> Tél. : 01.40.05.48.48 <b>Centre antipoison, <u>Lyon</u> :</b> Tél. : 04.72.11.69.11 <b>Centre antipoison, <u>Marseille</u> :</b> Tél. : 04.91.75.25.25 <b>Centre antipoison, <u>Lille</u> :</b> Tél. : 03.25.81.28.22

## 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Folpel (Xn, R 36-40-43)	51,6 %	700 g/l
-------------------------	--------	---------

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

NOCIF

Possibilité d'effets irréversibles (R 40)

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R 43)

## 4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements souillés et laver avec soin les zones touchées à l'eau.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 20 minutes.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette (S 46).

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) (S45).

Placer la victime sous surveillance médicale.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable, pris dans un incendie risque de gaz toxiques dans les fumées:  
- Oxydes de Carbone, d'Azote et de soufre, acide Chlorhydrique

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousses, dioxyde de carbone, substances pulvérulentes.

Porter un appareil respiratoire autonome isolant.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.

Absorber l'épandage avec du sable sec ou de la terre.

Recueillir le produit dans un emballage étanche.

Pour l'élimination se reporter au paragraphe 13: ' Considérations relatives à l'élimination".

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation (S 20/21)  
Eviter le contact avec la peau (S24)

### Stockage

Conserver hors de portée des enfants (S 2)  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux (S 13)  
Matériau d'emballage préconisé : polyéthylène haute densité.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés (S 36/37)

Respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect :</b>	LIQUIDE Opaque Blanc cassé
<b>Intervalle de PH :</b>	2,000 - 3,500 (Solution à 1 % dans l'eau)
<b>Densité relative :</b>	1,356 (Du produit formulé)
<b>Dispersable dans l'eau.</b>	

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Stable dans les conditions normales d'emploi

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL 50 voie orale (mg/Kg) :	4230 (Rat)
DL 50 voie cutanée (mg/Kg) :	> 2000 (Rat)
Application oculaire :	Non Irritant (Lapin)
Application dermale :	Non Irritant (Lapin)
Antidote connu :	Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de données écotoxicologiques pour le produit formulé.

Par référence aux matières actives .

Nocif pour les poissons

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les emballages commerciaux doivent être rincés en fin de vidange.  
Faire incinérer dans un centre spécialisé produit et emballages souillés.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Libellé Transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide,  
n.s.a.

#### **RID/ADR**

Classe : 9  
N° ONU : 3082  
Etiquette : 9  
Énumération : 11°C

#### **MARITIME**

Classe : 9  
N° ONU : 3082  
Polluant marin : Non  
Page IMDG : 9028  
Etiquette : 9

#### **AERIEN**

Classe : 9  
N° ONU : 3082  
Etiquette : 9 Miscellaneous

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetages :

Selon Directive CE: Xn  
Phrases R: 40-43  
Phrases S : 2-13-20/21-24-36/37-46

FRANCE Xn  
Phrases R: 36-40-43 (10/01/00)  
Phrases S : 2-13-20/21-24-36/37-46

Classement OMS/FAO: IIIb  
Maladies professionnelles tab(x) : Non concerné  
Travaux interdits : Non concerné  
Installations Classées : Rubrique 1155

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### **FONGICIDE                    Suspension concentrée**

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité.